

Devoir d'alerte au GMH Centre

Pour un exploitant hydroélectrique tel qu'EDF Hydro Centre, à la tête d'un parc de 220 groupes de production, dont certains fonctionnent depuis plus de 100 ans, aucune politique industrielle digne de ce nom ne peut se construire sans **un service de maintenance fonctionnant efficacement et sereinement**.

Pourtant, depuis plusieurs mois la situation du GMH Centre se dégrade de façon dramatique, sans qu'aucune des alertes émises par les agents ou leurs représentants CGT ne soit prise en compte.

Santé Sécurité :

- **Un bilan SST effrayant**, avec presque *1 salarié sur 10, victime d'un accident du travail* cette année.
- Des expositions « amiante » qui explosent, avec une direction qui fait tout son possible pour éviter de les déclarer, ou qui tarde à planifier pas les analyses pourtant indispensables pour en éviter des nouvelles.
- Des *courriers de rappel à l'ordre (pouvant conduire à des sanctions)* aux agents faisant remonter l'inadaptation à certaines morphologies des *EPI « amiante »* (courriers retirés depuis grâce à l'intervention de la CGT).
- Des combats sans fin pour faire appliquer le code du travail et avoir un *accès légitime à l'eau potable et à des sanitaires décentes* sur les lieux des chantiers.
- De nombreux risques psycho-sociaux, arrêts de travail, postulations dans d'autres métiers ou souhaits de quitter l'entreprise liés aux méthodes de management nocives employées par la direction de cette sous-unité.
- Des pressions lourdes sur les agents pour qu'ils ne se *déclarent pas en accident de travail, ou en arrêt, ou pour mettre en place des postes aménagés coûte que coûte*.
- **Nouveauté 2025** : des *courriers de rappel à l'ordre (pouvant conduire à des sanctions)* aux agents *victimes d'accident du travail*, pour leur signifier que malgré leur volonté de bien faire leur job, ils ont franchi une règle vitale. Cette double peine focalise encore la responsabilité individuelle en occultant habilement les causes liées à l'organisation du travail. Cette démarche punitive risque malheureusement de générer de plus en plus de non-déclaration d'accident et d'avoir un effet néfaste en matière de prévention santé / sécurité.

Organisation :

- Un organigramme digne d'un drap miteux : *15% des postes qui sont vacants au GMH aujourd'hui*, en se cachant derrière un objectif cible.
- **Conséquence directe** : *un appel national à la mutualisation* sans aucune concertation avec les Organisations Syndicales Représentatives, alors qu'il y a quelques mois la direction justifiait la non-parution de postes par un plan de charge réduit.
- Une *politique de sous-traitance à bout de souffle*, avec des entreprises prestataires qui ne peuvent finir certains chantiers pour lesquels on revient chercher les agents GMH.
- Des pressions financières, décorrélées de la réalité des besoins du réseau mais qui poussent la direction à imposer des *passages en travaux postés, au détriment de la vie familiale* des salariés.
- Des conditions de vie qui se dégradent, et des attentes légitimes qui ne sont pas entendues : *logements, reconnaissance, carrière, application du relevé de position « mainteneurs », etc...*

Devoir d'alerte au GMH Centre

La situation actuelle plonge l'ensemble des salariés du GMH Centre dans un climat délétère, où chaque équipe fait face avec des problèmes quotidiens. Loin d'en tirer les conséquences, la direction de l'unité, fidèlement secondée par celle du GMH Centre, en rajoute encore :

- **Passage arbitraire en Conseil de Discipline** pour certains agents ayant entre autres exprimé leurs inquiétudes et pointé les dysfonctionnements de leur équipe. *Alors que ces alertes étaient connues depuis des mois de la direction du GMH*, pourquoi rien n'a été mis en œuvre pour éviter que la situation ne prenne de telles proportions ?
- Alors que certains managers sont déjà en difficulté pour porter toutes les exigences dont ils ont la charge, la priorité de la direction est *la suppression de postes de coordonnateurs*, qui sont pourtant des *rouages essentiels au bon fonctionnement des équipes*. Réduisant à peau de chagrin 80 ans d'ascenseur social, cette vision de faire porter les responsabilités sur des agents de maîtrise ne vise qu'à faire des *économies abjectes* et imposer une *sélection drastique* des candidats souhaitant évoluer professionnellement.

La CGT Hydro Centre alerte solennellement la direction de l'unité.

La situation du GMH Centre est aujourd'hui indigne d'une entreprise comme la nôtre.

Loin de l'image d'employeur responsable que vous affichez partout, la situation est tout autre et elle a conduit les salariés de cette sous-unité à vous interpeller à plusieurs reprises ces derniers mois (à Brommat, à Argentat, à Brives-Charensac, à Dinard, à Tulle...) pour vous exprimer leurs craintes et les attentes légitimes :

- ⇒ **Suspension des procédures disciplinaires contre nos collègues d'Argentat**
- ⇒ **Suppression de votre réforme de l'encadrement des EIM**
- ⇒ **Grèvement rapide de tous les postes vacants à l'organigramme, en respectant le statut des IEG et les Commissions Secondaires du Personnel**
- ⇒ **Retrait des lettres adressées individuellement aux agents victimes d'accident**
- ⇒ **Changement immédiat des méthodes nocives de management**
- ⇒ **Application de l'ensemble des dispositions du relevé de position « Mainteneurs »**
- ⇒ **Concertation pour redéfinir des critères collectifs de PVA objectifs**

Il est grand temps que vous entendiez les agents du GMH qui chaque jour, par leur travail, maintiennent et entretiennent le parc d'Hydro Centre.

Seules des réponses positives à leurs demandes sont à même de faire revenir la sérénité dans les équipes du GMH.

Limoges, le 21 octobre 2025.